

POLICE GÉNÉRALE

PASSEPORT À L'ÉTRANGER

Département du Cantal

SIGNALEMENT

Le Seigneur Gard
 profession d' étudiant
 natif d' Aurillac dépt de Cantal
 demeurant à St Jacques
 allant à Strasbourg ou Strasbourg (Allemagne)
 âgé de 18 ans taille d'un mètre 76 cent^{es}
 cheveux noirs front de front
 sourcils id yeux châtains
 nez fort bouche moyenne
 barbe noire menton neud
 visage ovale teint rose

SIGNES PARTICULIERS

neud

PIÈCES DÉPOSÉES

Une demande sur timbre

Fait à Aurillac le neuf août
 mil huit cent quatre vingt dix-neuf

Signature des témoins

Signature du porteur

J. Berinayre

A. Gard

Picard

N° 3 du Registre

le Préfet,
 Auguste Gard,
 à St Jacques des Blats,
 vous prie de
 lier un
 "Allemagne"
 domé tous
 cessaires et
 pièce au bureau
 tion des passeports

Monsieur le
 me serviteur

Gard
 à Serisy, C^{te} de St Jacques
 Chizeac (Cantal)

me Joseph Gard
 Gard et substitue
 un fils à prendre
 en l'Allemagne
 M. Gard
 et a présenté son
 et famille
 et famille



Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Auguste Gard,
étudiant, domicilié à St Jacques des Blats,
ai l'honneur de vous prier de
vouloir bien me délivrer un
passport pour l'Allemagne

Y'ai déjà donné tous
les renseignements nécessaires à
l'obtention de cette pièce au bureau
chargé de l'expédition des passeports

Je suis, Monsieur le
Préfet votre dévoué serviteur

Auguste Gard

au Sérigny, C^{ms} de St Jacques
par Chizac (Cantal)

Je soussignée veuve Joseph Gard
mère d'Auguste Gard et tutrice
légale autorise mon fils à prendre
son passport pour l'Allemagne.

M^o. Gard

J'autorise mon neveu Auguste Gard à prendre son
passport pour l'Allemagne
Jean-Baptiste Gard
membre du conseil de famille.

Nu par nous, Maire de la Commune de
Saint Jacques des Blats pour légalisation de la
signature de Mr Veune Gard, d'Auguste Gard
son fils et de Fernand Jamme apposées d'autre part
SE JACQUES-DES-BLATS (CANTAL), le 9 Août 1899

Le Maire

Desprez



Fribourg en Brisgau

St-JACQUES DES BLATS (CANTAL), le 9 août 1899



Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser,
avec prière de vouloir bien y faire
droit dans le plus bref délai possible,
la demande ci-jointe formée par
le sieur Auguste Gard, mineur,
avec l'autorisation de sa mère,
tutrice légale,

Daignez agréer, Monsieur le Préfet,
l'hommage de mon respect

Le Maire de St-Jacques

Despouy